

**Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):** Qu'entendez-vous exactement par «soins médicaux gratuits»? Cela comprend-il tout: les honoraires du médecin, les opérations, etc.?

**M. McCarthy:** Oui, cela comprend tout. La loi est libellée de telle sorte que ce qui, à l'origine, n'était pas prévu est néanmoins sujet à remboursement. Je songe aux médicaments à emporter chez soi, par exemple. Ils sont compris dans ces frais et la pratique s'est généralisée sans que la loi l'ait prévue. Ces marins avaient là une assurance médicale très large.

**Le sénateur Fournier:** Combien de centres du genre de celui de Saint-Jean, par exemple, avons-nous au Canada?

**M. McCarthy:** Le docteur Frost pourrait peut-être vous le dire.

**Le docteur Frost (médecin-conseiller principal, services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je pense qu'il y avait quelque 400 médecins au service de cette loi. Dans presque tous les villages, il y avait des médecins qui soignaient les marins malades. Nos centres les plus importants étaient à Halifax, Sydney, Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, à Québec, Montréal et Vancouver, ainsi qu'un plus petit à Victoria.

**Le sénateur Cameron:** Monsieur le président, d'après M. McCarthy, l'assurance maladie existera dans toutes les provinces cette année. On suppose donc que le programme d'assurance maladie au Québec entrera en vigueur en 1970. Est-ce exact?

**M. McCarthy:** C'est exact.

**Le sénateur Cameron:** Mais ce n'est pas encore le cas actuellement.

**M. McCarthy:** Nous nous basons là-dessus, sénateurs.

**Le sénateur Belisle:** Docteur Frost, si cette loi avait été en vigueur, aurait-on pu éviter ce qui s'est passé en Colombie-Britannique lorsqu'un navire est entré dans un port avec des malades à bord?

**Le docteur Frost:** La loi n'était pas applicable dans ce cas-là, sauf pour ceux des membres de l'équipage qui étaient malades à bord du navire. Les stewards et d'autres personnes qui avaient contracté la maladie ont été hospitalisés au frais du ministère, aux termes de la loi en question.

**Le sénateur Cameron:** Les passagers n'étaient pas couverts par l'assurance?

**Le docteur Frost:** Non, les passagers n'étaient pas couverts. La loi ne vise que les membres de l'équipage.

**Le sénateur Belisle:** Mais maintenant les passagers seront couverts, d'après le projet de loi?

**Le docteur Frost:** Non, la loi n'a jamais été applicable aux passagers.

**Le sénateur Rattenbury:** Monsieur le président, je conçois qu'il soit difficile de séparer le grain de l'ivraie en ce qui concerne les pêcheurs et les équipages de navires à destination étrangère mais j'aimerais que les témoins nous disent quelle est la raison essentielle du changement apporté à la loi? M. McCarthy nous a donné à entendre qu'il aurait pour effet de nous aligner sur les autres pays.

**M. McCarthy:** La raison essentielle, c'est que le système actuel se traduit par un déficit énorme pour le gouvernement.

**Le sénateur Rattenbury:** Quel est le montant de ce déficit?

**M. McCarthy:** Le docteur Frost en a peut-être le chiffre exact. Je crois qu'il s'établit aux alentours de \$200,000 ou de \$300,000 par an.

**Le docteur Frost:** Je vois qu'en 1968-1969, le déficit net a été de \$172,000.

**Le sénateur Rattenbury:** Je suppose que c'est parce que l'on a étendu aux pêcheurs les bénéfices de la loi.

**Le docteur Frost:** Oui monsieur, c'est là la principale raison.

**Le sénateur Rattenbury:** Si l'on mettait à part le coût de l'assurance maladie et que l'on permettait aux pêcheurs canadiens de faire partie de celle-ci, la loi serait-elle viable?

**M. McCarthy:** Peut-être. Je n'en suis pas sûr. J'ignore quel serait le montant dans ce cas.

**Le sénateur Rattenbury:** Des difficultés vont surgir. Je les vois d'ici. Le Canada est une nation maritime qui accueille les navires étrangers dans ses ports. Nous avons des obligations à remplir envers ceux qui visitent nos rivages. Je l'ai déjà dit lorsque ce projet de loi a été déposé au Sénat, il est déjà difficile pour un Canadien de trouver un médecin lorsqu'il en a besoin. Qu'arrivera-t-il quand un navire entrera dans un port au milieu de la nuit et aura besoin d'un médecin d'urgence? Le laissera-t-on se débrouiller tout seul ou s'occupera-t-on de lui?

**Le docteur Frost:** Je suppose que le ministère pourrait, s'il le voulait maintenir les cliniques pour marins malades dans les centres les plus importants, mais dans ce cas, il devrait faire payer ces services par les navires.

**Le sénateur Rattenbury:** Mais les navires ne paient-ils pas déjà actuellement?

**Le docteur Frost:** Il faudrait leur facturer directement les frais. En ce qui concerne la première partie de